

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Compte rendu CM	Page 1 à 2
Infos Mairie	Page 2 à 3
Les Cyclos Grignonais	Page 3
Déclaration annuelle de ruches	Page 4
Les symptômes d'un AVC	Page 4

MÉMENTO

- **Dimanche 8 octobre :**
Randonnée des Côtes du Rhône
- **Lundi 9 octobre :**
Réunion mutuelle santé
- **Mardi 10 octobre :**
Coupure de courant
- **Mercredi 1^{er} novembre :**
Toussaint

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre à 19 heures

Excusés : Mathieu BRUNEL.

Secrétaire de séance : Séverine MAILLOT

Ordre du jour :

- Renouvellement matériel informatique Mairie et Ecole
- Photocopieur – Contrat de location et maintenance
- Signalétique
- CCEPPG – Avenant à la convention groupement travaux de voirie
- Logement du stade – Dossier de consultation des entreprises
- Emploi pour garderie et cantine – Renouvellement du contrat
- Urbanisme
- Subvention de soutien aux victimes de l'ouragan Irma
- Tarifs communaux 2018
- Questions diverses

RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE ET ECOLE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le matériel informatique acquis en 2010 pour l'école et en 2012 pour la mairie est à renouveler ou adapter. Les ordinateurs portables des élèves nécessitent une adaptation de mise à niveau pour Windows 10, afin de pouvoir les utiliser encore quelques années.

Le devis retenu est celui de GRILLON INFORMATIQUE pour un montant HT de 3 315,83 €.

Accord du Conseil municipal.

PHOTOCOPIEUR – CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE

Mme le Maire présente les devis de 3 prestataires. Elle expose au Conseil que les finances actuelles de la Commune ne permettent pas d'acquérir un matériel neuf et propose de s'engager plutôt sur une location.

Le Conseil municipal accepte la proposition de la Société C'PRO pour un montant de 195 € par trimestre.

SIGNALETIQUE

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le projet de panneaux de signalétique des établissements publics et professionnels en ayant exprimé le désir arrive à son terme. Le montant du devis de la Sté BURRIAL (ex ROCHETAILLEE EMAIL) s'élève à 3 626,55 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord et fixe la participation des établissements professionnels à 32 € par plaque une face et 64 € par plaque double face.

CCEPPG – AVENANT CONVENTION GROUPEMENT TRAVAUX VOIRIE

Mme le Maire expose au Conseil que, suite à son accord donné le 17 juillet 2017 pour une mutualisation des travaux de voirie par la CCEPPG, une commune vient de s'ajouter tardivement à cet accord. Il convient donc de signer un avenant à la précédente convention.

Accord du Conseil municipal.

LOGEMENT DU STADE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mme le Maire fait état de l'avancement du dossier de transformation des vestiaires du stade en logement communal et présente le Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que les propositions reçues pour la diffusion de ce DCE.

Le Conseil municipal accepte le DCE et décide de s'adresser au Centre d'Affaires BEST pour sa diffusion pour un montant de 199 € HT.

EMPLOI POUR GARDERIE ET CANTINE – RENOUVELLEMENT CONTRAT

Nous venons de recevoir l'accord de l'Etat qui prolonge sa participation au contrat CAE – CUI pour une durée de 6 mois au taux de 50 %.

URBANISME

DP 26 192 17 N0003 – BRUSSET Yvette –
Pierre Lignier A 38

Construction de deux abris de jardin.

PC 26 192 17 N0003 – ROUSTAN Jean-Mary –
Crochamp B 348 514 339 340 516 549
Construction d'une maison d'habitation.

DP 26 192 17 N0004 – Commune de
MONTBRISON – Crochamp B 333 556 559

Modification de l'emplacement du projet vu le 18/07/2016 pour la construction d'un bâtiment de service avec WC pour le stade + local.

Avis favorable du Conseil municipal pour ces 3 demandes.

SUBVENTION SOUTIEN VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

L'Association des Maires de la Drôme ayant lancé un appel au don pour les dégâts de l'ouragan Irma de St Martin et St Barthélémy, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € aux sinistrés.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide que les tarifs communaux resteront inchangés pour l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES

*** Agence de l'Eau :**

L'Agence de l'Eau nous a indiqué que l'indicateur de rendement de notre réseau d'eau était trop faible (Consommation facturée / Consommation prélevée). Elle interroge notre commune sur la manière de remédier à ce problème.

Mme le Maire propose d'installer des compteurs par secteur afin de cibler les éventuelles fuites.

*** Sentiers VTT :**

Notre 1^{er} adjoint a participé à une réunion de l'Office de Tourisme pour la réalisation de circuits VTT. Il a été demandé l'autorisation d'emprunter les chemins communaux. Une convention devrait être signée.

*** Mutuelle Santé communale :**

Une réunion d'information est prévue le lundi 09 octobre 2017 à la salle des fêtes.

*** Flavescence dorée :**

Des viticulteurs s'alarment sur la progression de la flavescence dorée sur notre commune. Le non-respect des règles de traitement et d'arrachage de certains viticulteurs touchés par cette maladie contribuerait à sa propagation.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux.

Le Maire.

INFOS MAIRIE

FERMETURE SECRETARIAT

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le **lundi 16 octobre 2017 à partir de 13 h 30**. Il sera ouvert le mardi 17 octobre de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Afin de mieux servir les usagers, des conseillers sont présents 24 h par semaine minimum dans la

Maison de Service au Public de TAULIGNAN (au bureau de Poste, 2 place du 11 Novembre), pour accompagner les assurés sociaux dans leurs démarches sur les différentes rubriques de nos services numériques et pour les aider à mieux comprendre les informations délivrées par l'Assurance maladie.

Parallèlement, tous les 1^{er}, 3^e et 5^e mardis après-midi du mois (hors périodes de vacances

scolaires), un Conseiller de l'assurance maladie reçoit uniquement sur rendez-vous, rue Justin Jouve à DIEULEFIT, tous les assurés dont les demandes ne peuvent être traitées directement sur le site www.ameli.fr.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 36.46 ou sur le compte personnel sur www.ameli.fr

DELIVRANCE DES CARTES GRISES

Pour ceux qui souhaitent se rendre en Préfecture pour une demande de carte grise, le service d'immatriculation des véhicules reçoit uniquement sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 avec inscription

préalable sur le site de la Préfecture : <http://www.rdv.drome.gouv.fr>

Le service est également joignable par messagerie à l'adresse suivante : pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr

RESEAU D'EAU

En cette période de sécheresse, nous demandons aux Montbrisonnais de signaler toute humidité suspecte, flaque persistante, verdure anormale, dans le but de localiser d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau de notre commune. Merci d'avance pour votre collaboration dans l'amélioration du service et la lutte contre le gaspillage de l'eau.

MUTUELLE SANTE

En 2017, la Mairie de Montbrison s'engage pour votre santé.

En effet, le **9 Octobre 2017 à 18H30 se tiendra une réunion à la salle des fêtes de Montbrison**. Je vous invite à venir nombreux car l'objet de cette réunion est de vous faire faire des économies sur vos mutuelles santé et de gagner en protection pour vous et votre famille.

La mairie a négocié avec l'assureur AXA, représenté par Mr Florent Rudoni, des réductions exceptionnelles sur les contrats santé des Montbrisonnais et Montbrisonnaises jusqu'à -30%!

Ces réductions sont négociées à vie.

Vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres un courrier faisant référence à cette réunion et un questionnaire sur vos couvertures et besoins. Vous pouvez le déposer à la mairie ou nous le renvoyer.

C'est une première pour la Commune de Montbrison, je vous y attendrai à 18h30 à la salle des fêtes, un pot de l'amitié y fera suite.

Josette Beraud

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Nous vous informons que, pour répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS (ex ERDF) a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le **mardi 10 octobre 2017, de 9 h à 14 h**, aux quartiers : Les Viras, Piajoune, l'Olivière, le Long du Lez.

LES CYCLOS GRIGNANAIS

Dimanche 8 Octobre 2017 Randonnée des Côtes du Rhône



ROUTE	env. 30 km, 60 km, 90 km
MARCHE	env. 6 à 14 km
VTT	env. 20 km, 30 km, 40 km

Départ de la Salle des Fêtes
26770 MONTBRISON/LEZ

Inscriptions : 7h30 à 10h00

Clôture : 15h00

Règlement :

- ouvert aux licenciés et non licenciés.
- respect du code de la route / prudence.
- **respect de la nature et de son environnement.**
- **port du casque vivement souhaité.**
- autorisation parentale pour les mineurs.

Tel : 04 75 46 23 04 rene.ruelle@sfr.fr
Site Internet : <http://cyclos26grignan.jimdo.com>

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

LES SYMPTOMES D'UN AVC

Reconnaître un AVC (accident vasculaire cérébral)

Réagir rapidement, en appelant le 15, face à des symptômes évoquant un *accident vasculaire cérébral* (AVC) peut permettre grâce à un traitement en urgence de réduire les lésions cérébrales et d'améliorer les chances de récupération.

Appelez le 15 dès l'apparition brutale des signes suivants chez vous même ou chez l'un de vos proches:

- **Paralysie brutale du visage** ou parfois perte de la sensibilité du visage, diminution ou perte de la vision d'un oeil et/ou des yeux, vision double.
➡ **Vérifiez si la personne atteinte peut sourire de façon symétrique (l'impossibilité de sourire symétriquement sur commande peut être un signe de début d'AVC).**
- **Faiblesse brutale d'un bras ou d'une jambe.** Il peut s'agir d'un engourdissement, d'une faiblesse ou d'une paralysie totale. Dans certains cas l'AVC (accident vasculaire cérébral) se manifeste par l'apparition brusque d'une instabilité de la marche, d'une chute, de troubles de l'équilibre ou de sensations de vertiges.
➡ **Vérifiez si la personne atteinte peut lever les deux bras de la même manière à droite et à gauche.**
- **Troubles soudains de la parole** : perte complète de la parole, difficultés pour parler, pour articuler ou comprendre ce qui est dit, parfois langage devenant incompréhensible.
➡ **Vérifiez si la personne peut parler clairement et comprendre ce que vous dites.**

N'ignorez pas ces symptômes même s'ils disparaissent spontanément en quelques minutes ou quelques heures

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 1^{er} novembre 2017**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 23 octobre 2017 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT